



Procédure opérationnelle prise d'appel SAP inaccessible chaîne des puys

SDIS 63
GMOO

Service
CTA/CODIS

PJ/SC

Fiche
Procédure n°1-1

Version N° 1
12/02/2015

Préambule :

Les interventions pour SAP inaccessible sur le secteur de la chaîne des puys font l'objet de la note opérationnelle permanente NSP/OPS/2015/02, de la fiche opérationnelle OPS 43 ainsi que d'un dossier plan avec indication des PRM numérotés de 1 à 10. Ces derniers figurent également sur notre cartographie opérationnelle.

Rôle de l'opérateur :

1. Lors de la prise d'alerte, utilise la cartographie afin de localiser la victime ainsi que le PRM le plus adapté ;
2. Présélectionne les moyens suivants : VSAV, VLHR+ lot de secours ;
3. Prévient le chef de salle avant l'envoi de moyen et lui propose l'emplacement du PRM.

Rôle du chef de salle :

1. Valide l'emplacement du PRM puis l'envoi des moyens ;
2. Prévient l'officier CODIS et lui indique le PRM retenu ;
3. Engage le CDG ;
4. Après information de l'officier des personnels retenus et validation du VGRIMP, réalise l'engagement (point 3. rôle de l'officier). Il revient au chef de poste du CSP d'affecter les personnels au véhicule.

Rôle de l'officier :

1. Appelle le chef d'unité et lui présente la mission ainsi que l'emplacement du PRM ;
2. Détermine avec le CU le choix des spécialistes pour armer le VGRIMP et éventuellement DRAGON ;
3. Transmets au chef de salle les noms des spécialistes retenus pour la mission et lui demande d'engager le VGRIMP ;
4. Engage DRAGON si disponible ;
5. Consulte la fiche OPS 43.

Rôle des intervenants :

1. Confirmer ou modifier l'emplacement du PRM (1^{er} COS) ;
2. Aller au contact de la victime afin de porter secours et transmettre un bilan secouriste ;
3. Evacuer la victime puis la transporter au CH ;
4. Cordonner les moyens engagés (CDG).

Fréquences radio utilisées :

- OPS 1
- SSU
- DIR 614
- DIR 610 (DRAGON-TERRAIN)

Rédacteur	Relecture	Validation DDSIS	Date